

## Procès-verbal de séance Séance du 25 juin 2024

L'an 2024 et le 25 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE sous la présidence de CARDOSO David, Maire

Présents : M. CARDOSO David, Maire, Mmes : COUSIN Linda, DENIS Sonia, LEMONNIER Marie, LETORT Karine, LETURGEON Karine, LOQUER Sonia, SEITE Bettina, MM : BRUNEAU Christophe, HOUDAYER Paul, LEMOINE Eric, LENORMAND Rémy, ROUSSILLON Sébastien

Excusé ayant donné procuration : M. PARMENTIER Marc à M. LEMOINE Eric

Excusé : M. GUEDON Jean-Luc

### Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 21/06/2024

Date d'affichage : 21/06/2024

A été nommé(e) secrétaire : Mme LETORT Karine

### Objet(s) des délibérations

- ❖ 2024-032 : Désignation d'un référent territorial pour le comité de pilotage Plan de mobilité
- ❖ 2024-033 : Validation de la mission confiée à l'Institut d'Agro Rennes-Angers pour la végétalisation et renaturation des espaces verts dans le cadre de Villages d'avenir
- ❖ 2024-034 : Tarifs cimetière 2024
- ❖ 2024-035 : Subvention PVAP – dossier n°2
- ❖ 2024-036 : Subvention PVAP – dossier n°3

Approbation du Procès-Verbal de séance du 21 mai 2024 :  
Ni retour ni commentaire, approbation du Procès-verbal à l'unanimité des élus présents.

### Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal :

Pas de commentaire ou d'observation de la part des élus présents.

Présentation d'Emma JEAN-ALPHONSE, en stage à la mairie de Parné sur Roc du 27 mai au 03 août aux espaces verts, notamment pour travailler sur le nouveau concours des maisons fleuries et la gestion différenciée des espaces verts.

### Désignation d'un référent territorial pour le comité de pilotage Plan de mobilité réf : 2024-032

- Vu l'article L111-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'article L.2121-29 du code Général des collectivités territoriales

Monsieur le Maire expose aux conseillers le Plan Mobilité Simplifié (PDMS) lancé par Laval Agglomération. Afin de garantir à la fois la représentativité de l'ensemble du territoire dans cette démarche, et son efficacité, il a été prévu que le comité de pilotage du PDMS intègre ses représentants des zones de transport à la demande (TULIB). De ce fait, chaque zone TAD est invitée à désigner un ou plusieurs référents (élu), selon la zone démographique de la zone.

Ce référent aura notamment pour mission de participer aux réunions de travail du comité de pilotage, de représenter les communes de sa zone et de faire le lien avec ses homologues. Une répartition a été définie pour le suivi du PDLS des communes de Laval agglomération par zone et le nombre de référent souhaité pour chaque zone :

Zone TAD	Nombre de référents	Communes
Zone 3	1	Entrammes
		Forcé
		Parné sur Roc

Il est proposé de désigner M. Sébastien ROUSSILLON comme référent de la Zone 3.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :**

- Désigner M. Sébastien ROUSSILLON, pour représenter la zone 3 au comité de pilotage du PDMS
- Charger Monsieur le maire de transmettre l'information à Laval Agglomération

Pour : 14 contre : 0 abstentions : 0

**Validation de la mission confiée à l'Institut d'Agro Rennes-Angers pour la végétalisation et renaturation des espaces verts dans le cadre de Villages d'avenir  
réf : 2024-033**

Monsieur le Maire expose aux conseillers que les communes de Parné sur Roc, Forcé et Entrammes ont été retenues dans le programme d'accompagnement Villages d'Avenir.

Les trois communes souhaitent travailler sur un programme de projets axés sur la renaturation/végétalisation et valorisation du patrimoine architectural et paysager. Pour cela les trois communes souhaitent œuvrer en partenariat avec l'institut d'Agro Rennes-Angers qui mettra à disposition 2 étudiants en Master 2 pour travailler sur ces projets.

La lettre de mission commune ainsi que la lettre de mission propre à Parné sur Roc sont annexées à la présente délibération.

Par la suite, l'institut proposera une convention avec le coût d'accompagnement aux communes. Cette convention sera une inscription des trois communes dans une collaboration pluriannuelle. Une délibération actera cette convention entre l'institut et les trois communes concernées.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :**

- D'autoriser le Maire à signer le partenariat avec Agro campus Angers Rennes dans le cadre de cette mission ;
- Lancer les échanges avec l'institut pour mener à bien la mission définie en annexe.

Pour : 14 contre : 0 abstentions : 0

**Tarifs cimetière 2024  
réf : 2024-034**

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de modifier les tarifs du cimetière comme suit :

TARIFS 2024	
CONCESSION TRADITIONNELLE	
15 ANS	83 €
30 ANS	162 €
50 ANS	216 €

TARIFS ESPACE CINERAIRE COLUMBARIUM		
	NOUVELLE CONCESSION	RENOUVELLEMENT CONCESSION
15 ANS	585 €	62 €
30 ANS	773 €	122 €
50 ANS	993 €	162 €

TARIFS ESPACE CINERAIRE CAVURNE		
	NOUVELLE CONCESSION	RENOUVELLEMENT CONCESSION
15 ANS	475 €	62 €
30 ANS	649 €	122 €
50 ANS	773 €	162 €
PLAQUES CINERAIRES JARDIN DU SOUVENIR		
		153 €

Ainsi informé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la modification des tarifs des concessions à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024.
- Charge Monsieur le maire d'afficher ces nouveaux tarifs, conformément à l'article 5 du règlement intérieur du cimetière de Parné-sur-Roc.

Pour : 14 contre : 0 abstentions : 0

**Subvention 2024 PVAP - dossier 2**  
**réf : 2024-035**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29.
- Vu la délibération 2016-037 du 26 avril 2016 instituant une subvention pour les travaux sur le bâti privé.
- Vu les délibérations 2017 081 et 2019 075 modifiant les modalités de versement des subventions.
- **Considérant** l'avis favorable de l'ABF en date du 29/01/2024

Pour être allouée à M. PAILLEUX Benjamin, demeurant 2 chemin de l'ouette 53 260 Parné sur Roc, la subvention devra recueillir l'accord du Conseil Municipal, de l'Unité Départemental Architecture et du Patrimoine (UDAP) ainsi que du service droit des sols de Laval Agglomération.

Le montant du remplacement du portail est porté à **3288.07 € TTC**. La subvention s'élève à 30 % du montant TTC des travaux envisagés jusqu'à 3 000€ puis 10% de 3 000€ à 10 000 €, soit une subvention de :

- 0 à 3 000 € taux de 30 % = **900.00 € TTC**
- 3 000 à 3288.07 € taux de 10 % = **28.80 € TTC**
- Total de subvention = **928.80 € TTC**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :** (sous réserve de l'avis conforme de l'ABF et du service instructeur droit des sols) :

- D'accorder la subvention demandée par M. PAILLEUX pour un montant de **928.80 € TTC**.
- Charge monsieur le maire de verser la subvention accordée.

- Pour : 14 contre : 0 abstentions : 0

**Subvention 2024 PVAP - dossier 3  
réf : 2024-036**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29.
- Vu la délibération 2016-037 du 26 avril 2016 instituant une subvention pour les travaux sur le bâti privé.
- Vu les délibérations 2017 081 et 2019 075 modifiant les modalités de versement des subventions.
- Considérant l'avis favorable de l'ABF en date du 12/04/2024

Pour être allouée à M. PAILLEUX, demeurant 2 chemin de l'ouette 53 260 Parné sur Roc, la subvention devra recueillir l'accord du Conseil Municipal, de l'Unité Départemental Architecture et du Patrimoine (UDAP) ainsi que du service droit des sols de Laval Agglomération.

Le montant des travaux de réfection du mur extérieur est porté à **2295.02 € TTC**. La subvention s'élève à 30 % du montant TTC des travaux envisagés jusqu'à 3 000€ :

- 0 à 3 000 € taux de 30 % = **688.51 € TTC**
- Total de subvention = **688.51 € TTC**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de (sous réserve de l'avis conforme de l'ABF et du service instructeur droit des sols) :**

- D'accorder la subvention demandée par M. PAILLEUX pour un montant de **688.51 € TTC**.
- Charge monsieur le maire de verser la subvention accordée.
- Pour : 14 contre : 0 abstentions : 0

## **Complément de Procès-verbal**

### **Compte rendu des commissions :**

**Menus restaurant scolaire (Bettina SEITE) :** Commission qui s'est déroulée en présence de Linda COUSIN et Karine LETORT. Travail sur les menus proposés par le restaurant scolaire pour donner suite aux remontées de certains parents. Analyse réalisée sur une année de menus. Intégration de menus à thème, proposition de nouvelles recettes avec de nouveaux produits. Il faut maintenant veiller à l'équilibre alimentaire. Ensuite, proposition des menus avant la fin de l'année scolaire à Catherine pour les valider avec elle. Voir pour une communication des menus en chaque période de vacances scolaires.

En parallèle, Linda COUSIN doit finaliser une affiche qui sera proposée au prochain conseil d'école et qui récapitule toutes les contraintes liées à l'élaboration des menus. Elle sera diffusée à tous les parents et mise en ligne sur le site internet.

**Commission communication (Bettina SEITE) :** Rédaction du Petit Parnéen en cours. Première version reçue ce jour et à mettre en page. L'article concernant le logo de l'école est à revoir. Le bon à tirer doit être validé pour le 1<sup>er</sup> juillet pour une distribution le samedi 06 juillet.

### **Informations diverses :**

**Retour Conseil d'école du 13 juin :** Bilan de l'année 2023/2024 en termes de sorties scolaires, bilan des actions réalisées dans le cadre du projet d'école 2023-2027 ainsi que les actions et sorties à venir. Point concernant la sécurité à l'école. Point concernant l'avancée des travaux de rénovation énergétique ainsi que ce qu'il y aura à prévoir pour la rentrée scolaire en termes d'accès et de sécurité. Présentation des effectifs pour l'année 2024/2025 ainsi que des projets. Baisse des effectifs notamment en école maternelle ce qui a pour conséquence deux niveaux de maternelle au lieu de trois actuellement. Point sur le restaurant scolaire, l'accueil périscolaire ainsi que le plan mercredi. Questions diverses.

**Point travaux école (Eric LEMOINE) :** Déménagement de la classe de Stéphane le mardi 02 juillet. Bettina SEITE fait appel aux élus pour aider au déménagement dans la salle de motricité pour les deux derniers jours d'école.

**Travaux clocher de l'église (David CARDOSO)** : Point sur la première réunion de chantier qui s'est déroulée en présence du maître d'œuvre, de toutes les entreprises retenues, d'un représentant des Bâtiments de France, de la paroisse ainsi que le coordinateur sécurité. Pose de l'échafaudage la première semaine de septembre. La prochaine réunion aura lieu le 19 juillet en présence d'un huissier. Les vestiaires de chantier seront mutualisés avec ceux des travaux de l'école. Une déclaration de travaux a été réalisée pour réaliser un accès PMR à l'église.

**Retour Journée des peintres (David CARDOSO)** : Belle journée, de bons retours de la part des commerçants et des peintres. Bons retours également des parnéens. Le maire remercie les bénévoles. Participation en baisse concernant les enfants pour la peinture ainsi que pour les ateliers proposés le matin. A voir pour l'année prochaine s'il est possible d'installer les enfants sous le barnum pour réaliser les ateliers ce qui offrirait plus de visibilité. L'exposition de toutes les peintures sera installée sur Parné à compter du 19 septembre. L'annulation du Vélo rétro agglo n'a pas impacté la journée.

**Une naissance un arbre (Sébastien ROUSSILLON)** : Les agriculteurs sollicités sont d'accord pour que les arbres soient plantés sur la voie romaine. Une plaque sera installée sur chaque arbre au nom de l'enfant. Les plaques seront fabriquées par Eric STRADY (plaque en ardoise avec prénom de l'enfant + année de naissance et attachée par une cordelette). Plantation prévue le samedi 07 décembre par les familles.

**Concours maisons fleuries (Sébastien ROUSSILLON)** : Le jury passera le 06 juillet. La présentation du nouveau concours aura lieu le vendredi 22 novembre. La nouvelle grille de concours en cours d'élaboration avec Emma.

**Composteur collectif (Sébastien ROUSSILLON)** : l'emplacement du composteur collectif se situera derrière la salle des aînés – contact avec Laval agglo. L'installation aura lieu le 23 juillet à 18h avec une formation pour les personnes concernées (qui n'ont pas de jardin). Trois bacs seront installés.

**Elections législatives (David CARDOSO)** : planning des deux tours transmis aux élus

## ÉMARGEMENTS

ELUS	FONCTION	ÉMARGEMENT
CARDOSO David	Maire	
Karine LETORT	Secrétaire de séance	

Séance levée à : 23h23

En mairie, le 30/06/2024  
 Le Maire  
 David CARDOSO

